

- > NAO 2024 Acte 2 : Le point sur les négociations !
- > LA CFDT REVENDIQUE DES MESURES OLYMPIQUES !
- > Votre subvention MEYCLUB, on vous explique les changements !

NAO 2024 Acte 2 : Le point sur les négociations !

Il est inutile de faire de longs discours, pour la CFDT, la Direction doit absolument compenser la perte de pouvoir d'achat des collaborateurs.

Malgré un budget de plus de 6 millions d'euros en 2023, jamais connu depuis plus de vingt ans, les salariés continuent de subir de plein fouet la hausse des prix.

Avec la fin progressive du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement, le pouvoir d'achat ne cesse de reculer et ce malgré les prévisions du ralentissement de l'inflation.

Notre objectif est clair : obtenir une augmentation collective digne de ce nom permettant de compenser cette perte de pouvoir d'achat.

Lors de sa première proposition du 19 janvier, la Direction était loin du compte puisqu'elle n'a proposé que :

Pour les salaires jusqu'à 35 000€ → 0,5%

Entre 35K€ et 45K€ → 0,4%

Entre 45K€ et 55K€ → 0,3%

Ce qui représente un budget de 165 702 €...

Une proposition méprisante... Très éloignée de la réalité des salariés !

Par exemple : un salarié qui touche 25 500 € brut (salaire minimum) ne verra son salaire augmenter que de 127,50 € brut annuel... 10 € brut par mois...

Quelles sont nos revendications ?

Il est évident que le budget global est beaucoup trop faible. Pour être acceptable, il faut revoir très nettement ce budget ! L'an dernier, notre Directeur Général était satisfait du résultat des négociations avec un budget à 6%. Pourquoi diviser le budget par 2 cette année ?

La Direction défend cette proposition par la baisse de l'inflation mais elle est à 4,9% ... Nous avons également soutenu l'argument que l'inflation est certes en recul mais les prix à la consommation ne baissent pas et ne baisseront jamais !

Pour nous, il faut absolument réduire l'écart entre les enveloppes d'augmentations collectives et d'augmentations individuelles.

Nous souhaitons également l'instauration d'un forfait mobilité et une augmentation de la prise en charge des abonnements transports de 50 à 75%

Hier, lors d'une nouvelle réunion de négociation, la Direction nous a fait une deuxième proposition :

- Une augmentation collective pour un budget de 508 321 € :

Pour les salaires jusqu'à 35 000€ → 1,3%

Entre 35K€ et 45K€ → 1%

Entre 45K€ et 55K€ → 0,6%

Entre 55K€ et 65K€ → 0,5%

Supérieur 65K€ (Hors COMADIR) → 0,4%

- Une enveloppe d'augmentations individuelles de 1 973 032 €
- Une prime partage de la valeur de 600€ pour tous au lieu de 500€

Voici en détail l'évolution des 2 propositions de la Direction :

	1ère Proposition du 19 Janvier		2ème Proposition du 29 janvier	
	Budget 2024 3,2% de la Masse Salariale soit un budget de 3 348 383 €		Budget 2024 4% de la Masse Salariale soit un budget de 4 185 919 €	
Mesures	Détails	Budget	Détails	Budget
Augmentations Collectives	Salaires jusqu'à 35 000€ →0,5% Entre 35K€ et 45K€→0,4% Entre 45K€ et 55K€→0,3%	0,16% soit 165 702 €	Salaires jusqu'à 35 000€ →1,3% Entre 35K€ et 45K€→1% Entre 45K€ et 55K€→0,6% Entre 55K€ et 65K€→0,5% Supérieur à 65K€→0,4%	0,49% soit 508 321 €
Augmentations Individuelles		1,58% soit 1 649 008 €		1,88% soit 1 973 032 €
Autres Mesures				
Prime de partage de la Valeur PPV	500€ Versement probable en Avril	0,81% soit 852 261	600€ Versement probable en Avril	0,98% soit 1 022 714 €
Budget RMA (Augmentation lié à la branche)		0,50% soit 523 585 €		0,50% soit 523 585 €
Effet Report		0,15% soit 158 227 €		0,15% soit 158 227 €

LA CFDT REVENDIQUE DES MESURES OLYMPIQUES !

L'année 2024 sera placée sous le signe de l'olympisme en France. Pour des centaines de collaborateurs, venir travailler pendant les JO va relever d'un véritable parcours Olympique.

Treize millions de touristes attendus, 600 000 spectateurs et 200 000 personnes accréditées à transporter chaque jour !

Les trois valeurs de l'olympisme sont l'excellence, le respect et l'amitié. Elles constituent la base sur laquelle le mouvement olympique fonde ses activités de la promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde meilleur.

Les JO vont attirer des millions de touristes :

Du 24 juillet jusqu'au 11 août, En Ile de France, mais aussi à Lille, Marseille, à Lyon etc...

Du 28 août au 8 septembre s'ensuivront les jeux paralympiques : Uniquement sur l'île de France

Les pouvoirs publics appellent déjà les entreprises à anticiper des mesures en faveur des salariés et notamment en privilégiant le télétravail.

Des périmètres de sécurité autour des sites auront un impact sur la circulation routière et les transports en commun.

Espérons que la Direction entendra l'appel des pouvoirs publics et jouera collectif en prenant les mesures qui s'imposent !

La CFDT La Mondiale demande :

- **De prendre des mesures de télétravail exceptionnel du 24 juillet au 8 septembre**
- **D'élargir les plages d'arrivée et départ afin d'éviter les heures de saturation des transports pendant cette période**
- **D'assouplir les règles de présence sur site durant cette période**

Nous avons évoqué le sujet avec Claire Silva lors du dernier CSE.

Elle nous a indiqué que pour le moment aucune décision n'a été arrêtée.

Des mesures seront prises notamment dans les secteurs les plus touchés (Ile de France et la métropole Lilloise) et seront présentées aux instances du personnel dans le courant du mois de mars ou avril.

Votre subvention MEYCLUB, on vous explique les changements !

Comme vous avez pu le lire dans une communication récente du CSE, les élus ont pris la décision d'uniformiser les règles de subventions MEYCLUB et de les appliquer de façon identique à l'ensemble des salariés.

Ainsi, à partir du 1er février, Votre subvention sera la suivante :

- **Bons d'achat Culture : 50% plafonné à 30 euros par salarié et par trimestre civil**
- **Billetterie Culture : 50% plafonné à 60 euros par salarié (avec ou sans enfant) et par trimestre civil**

Nous sommes satisfaits de cette décision qui permet l'homogénéisation des subventions et va dans le sens des recommandations de l'URSSAF.

Vous le savez sans doute, le budget des œuvres sociales se décline historiquement en 3 pôles (Mons, Paris et Réseau).

Lors de nos échanges, nous avons soumis au vote l'idée de ne plus raisonner en 3 budgets distincts sur la billetterie MEYCLUB et d'y attribuer un budget unique.

Les élus CFE-CGC n'ont pas souhaité voter favorablement cette proposition. Justifiant cette décision par le fait que les collaborateurs du site de Mons ont une consommation plus importante que les autres. Ce qui nous interpelle puisque chaque salarié dispose de la même enveloppe Meyclub.

Comment considérer qu'un salarié Monsois est différent d'un salarié Parisien ou du Réseau commercial ? Cette question reste pour nous une énigme...

Les élus CGT ont également voté contre notre proposition... Surprenant...



Pour nous contacter



Suivez nous sur nos réseaux sociaux



CFDT LA MONDIALE



CFDT LA MONDIALE GROUPE